

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 6 DECEMBRE 2023

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 15 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le 13 DECEMBRE à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, ZERBIB Délia

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, ROUGET Vincent, SERVANT Ludovic, SABOURIN Jacques

Absents excusés BODIN Serge, VASLIN Aurélie, ROULEAU Marc, GASSE Ombeline, RIBOT Florent

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

Objet de la délibération :

2023/38

**REHABILITATION DE LA MAIRIE-
APPROBATION DE L' AVANT PROJET DETAILLE- (APD)**

Madame Le Maire rappelle au conseil les différentes délibérations prises depuis 2021, concernant le projet de réhabilitation de la Mairie et notamment la dernière n°2023/11 du 8 mars 2023, validant l'estimation financière et le phasage de l'opération.

Madame le Maire présente et commente aux élus, l'avant-projet définitif remis ce jour par le Cabinet Atelier DUNE Architecte et Maître d'œuvre du projet.

Le coût prévisionnel des travaux de la phase APD est de **539 800.00 € HT**, décomposé en 6 lots :

- Lot 1	Aménagements extérieurs	60 400.00 €
- Lot 2	Gros Œuvre -enduits	217 200.00 €
- Lot 3	Couverture	104 200.00 €
- Lot 4	Menuiseries extérieurs	133 800.00 €
- Lot 5	Menuiseries intérieures bois- Sols-peinture	17 800.00 €
- Lot 6	Electricité	6 400.00 €

Le coût prévisionnel ci-dessus présente un écart de + 39 800 € HT par rapport à l'estimation retenue à la phase diagnostic sur la partie travaux.

Madame le Maire informe le conseil que le la demande d'autorisation du permis de construire vient d'être déposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'APD tel que présenté

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 086-218601839-20231213-20238-DE

- Prend acte du coût estimatif pour 539 800 € HT
- Charge le Maire de la poursuite ~~du projet et notamment~~ l'établissement du plan de financement qui sera soumis à la réunion du prochain conseil de janvier 2024 avec les demandes de subventions.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 15 décembre 2023
Béatrice FONTAINE
Maire

